



### TROUSSEAU INTERNAT

\*\*\*\*\*\*\*

Le collège fournit le matelas et une couverture de laine (pour les exercices d'évacuation) qui devront être tenus en bon état.

Les familles doivent fournir :

**OBLIGATOIREMENT** (tout le linge marqué au nom et au prénom de l'élève)

- 1 oreiller
- 1 couette (pas de sac de couchage)
- 2 paires de draps pour lit de 1.90 x 0.90 : une paire de draps de rechange devant toujours être dans l'armoire de l'élève.
- 2 taies d'oreiller
- 1 alèse protège-matelas obligatoire
- 1 sac pour le linge sale
- 1 cadenas permettant la fermeture de l'armoire de l'élève

Une vérification sera effectuée à l'arrivée de l'interne qui ne pourra être admis sans

ces pièces.

## Référence

Téléphone

Fax

Mél.

04 92 68 32 87

04 92 68 38 16

ges.clg.massot

Dossier suivi par

Kimberley TASSARA

intendance

Service

La principale

#### **NECESSAIREMENT**

Le linge indispensable pour vivre dans les conditions d'hygiène acceptables pour tous une semaine au collège.

- Chaussons ou chaussures d'intérieur
- Robe de chambre
- Serviettes de bain et gants de toilette
- Mouchoirs
- Pyjama ou chemise de nuit
- Linge de corps et chaussettes de rechange en quantité suffisante pour permettre d'en changer au moins trois fois dans le courant de la semaine.
- Cintres
- Nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche/savon, privilégier les déodorants à bille,...)
- Un sac de sport avec un short, une paire de chaussures et un survêtement
- En période hivernal : polaire/vêtements chauds, bonnet, gants, anorak, pull, chaussures imperméabilisés, vêtement de pluie.

# Place de l'Eglise

@ac-aix-marseille.fr

### 04250 La Motte du Caire

### Consignes particulières

- **Interdiction** d'apporter nourriture, friandises (dont chewinggum) ou boissons.
- Sont interdits les objets coupants et contondants, les sprays et bombes aérosols quelle qu'en soit la nature ainsi que tous objets



2/2

- non-indispensables à l'activité scolaire. L'administration du Collège déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Le téléphone portable est autorisé entre 19h30 et 20h30.
- Les parents sont priés de veiller à la propreté des vêtements (y compris pompiers) et des chaussures (chaussures de sport notamment) durant toute l'année scolaire.
- Le collège décline toute responsabilité sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils électriques type sèche-cheveux ou rasoir électrique. (ajout validé par le CA du 05 novembre 2020)